Cours d'appel et Tribunaux de première instance

Remplacements des magistrats (an VIII–1927)

Répertoire numérique des articles BB/6/1 à 563

par Henri PATRY, 1922 et 1944 révisé par Ségolène BARBICHE et Olivier MAUGÉ en 2006

(ancien numéro d'inventaire : 859)

Sommaire Fiche descriptive 3 Introduction 4 Complément à l'introduction 7 Bibliographie 8 Numérotation des départements 9 Répertoire numérique 11

Fiche descriptive

Référence: FR CHAN BB/6/1-563

Intitulé: Cours et tribunaux

Dates extrêmes: an VIII-1927

Métrage linéaire: 109 m.l.

Conditionnement: cartons, registres (BB/6*/493 à 563).

Service producteur : Service du personnel au ministère de la Justice.

Bureau de l'organisation judiciaire (an IV), bureau d'organisation du personnel judiciaire (1814), direction ou division du personnel (à partir de 1825), direction du personnel et de la comptabilité (1909)

Dates de versement : plusieurs versements entre 1834 et 1944.

Condition d'accès : librement communicable sauf les documents de moins de cent ans et les documents en mauvais état.

Cotes non librement communicables : BB/6/1 à 61, 493 à 495, 499 à 524/1, 524/3, 545 à 554 (mauvais état) – BB/6/473 à 484/4, 489 à 492/16 (délai).

Cotes consultables sur microfilm : BB/6/496 à 498, 524/2, 524/4 et 524/5, 525 à 539, 540 à 544, 555 à 563. Nota : BB/6/539 est consultable en tirage papier en salle des inventaires du CHAN.

Condition de reproduction : microfilmage et photographie numérique sans flash autorisés. Photocopie autorisée en fonction de l'état matériel du document.

Sources complémentaires :

- BB/30*/763 à 770. Personnel des cours d'assises, tribunaux de 1^{re} Instance, avoués et huissiers (série R, puis M). 1811-1840.
- BB/30*/771. Tribunaux de 1^{re} instance: répertoire des mutations du personnel. 1827-1829.
- BB/30*/772. Congés des magistrats. 1824-1823.
- BB/30*/773. *Idem*. 1828-1830.
- BB/30*/774. Personnel de la magistrature, état général nominatif par cours d'appel. 1840-1879.
- BB/30*/775. Cours royales, enregistrement à l'arrivée de la correspondance relative au personnel, 1819-1840.

Introduction

La sous-série BB/6 (magistrats des cours d'appel et des tribunaux de première instance) se compose essentiellement de deux parties : dossiers de mouvements et dossiers personnels.

Les dossiers de mouvement dont les premiers remontent à 1813 ont été établis au moment du départ du magistrat ; ils contiennent des renseignements sur les causes de ce départ, mise à la retraite ou décès, et surtout des appréciations sur les candidats proposés pour remplacer ce magistrat. Il ne faut donc pas consulter seulement le premier dossier mais celui surtout où il est question du magistrat comme candidat. Très fournis au début, ces dossiers deviennent de plus en plus maigres à mesure qu'on avance dans le cours du XIX^e siècle et s'arrêtent à l'année 1878.

C'est qu'à partir de 1848 a été créée une autre série de dossiers: celle des dossiers personnels de magistrats, classés par ordre alphabétique de dossiers. Assez insignifiants au début, ces dossiers grossissent à mesure que les dossiers de mouvements diminuent. A partir de 1878 ils finissent même par les remplacer complètement.²

A part ces deux séries de dossiers, la sous-série BB/6 ne contient que peu de documents: deux liasses renferment des papiers de l'époque de la Révolution ; procès-verbaux d'élection des magistrats du tribunal de Cassation en 1791-1792 ; et nominations des magistrats en l'an IV, de rapports présentés aux consuls puis à l'Empereur sur les places vacantes dans les tribunaux depuis l'an IX jusqu'à 1813; des règlements d'audiences, et c'est tout.

En 1800, lors de l'organisation judiciaire de la France, au moment sans doute de la promulgation de la loi du 29 ventôse an VIII, le ministère de la Justice, en vue de faciliter le classement avait donné aux dossiers des magistrats des cours d'appel la lettre A, à ceux des magistrats des tribunaux de première instance il avait donné la lettre M.

En même temps, il numérotait les cours d'appel, dans l'ordre alphabétique de 1 à 29 et sous le numéro 30 il classait les dossiers de mouvements de la cour de Cassation. C'est donc sous ce numéro, et après les dossiers des magistrats de la cour de Toulouse qu'il faut chercher des dossiers et cela jusqu'à l'année 1841, date à laquelle la suppression des numéros 9 et 15 affectés jusqu'alors aux dossiers des cours de Bruxelles et de Liège, pourtant disparues depuis les traités de 1815, a réduit cette liste à 28 numéros.

En 1860 eut lieu un nouveau remaniement : les dossiers du personnel de la cour de Cassation passèrent sous la cote O, le numéro 28 fut affecté aux dossiers de la cour de Chambéry, le numéro

¹ En réalité, ils s'arrêtent à 1899 (note des réviseurs).

² les dossiers personnels des magistrats sont classés dans la sous-série BB/6(II) qui n'a pas été incluse dans le répertoire de BB/6/révisé en 2006. Pour BB/6(II), voir les répertoires nominatifs dactylographiés signalés dans l'état des inventaires consultable sur le site Internet (www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan).

29 à celle d'Alger, etc. jusqu'au numéro 35 donné à la cour de Pondichéry.

Voici le numérotage des cours d'appel de 1800, avec la cour correspondante à chaque numéro :

1. Cour d'Agen	16. cour de Limoges
2. " d'Aix	17. '' de Lyon
3. " d'Ajaccio	18. " de Metz
4. " d'Amiens	19. " de Montpellier
5. " d'Angers	20. " de Nancy
6. " de Besançon	21. " de Nîmes
7. " de Bordeaux	22. " d'Orléans
8. " de Bourges	23. " de Paris
9. " de Bruxelles	24. '' de Pau
10. " de Caen	25. " de Poitiers
11. " de Colmar	26. " de Rennes
12. " de Dijon	27. " de Riom
13. " de Douai	28. " de Rouen
14. " de Grenoble	29. " de Toulouse
15. " de Liège	30. Cour de Cassation.

Les dossiers des tribunaux de première instance sont groupés par départements, comme l'avaient été ces tribunaux lors de leur organisation par la loi du 27 ventôse an VIII et les départements, rangés par ordre alphabétique, avaient été numérotés à cette date au ministère de la Justice de 1 à 98. Au fur et à mesure de la création de nouveaux départements, cette liste avait été allongée et avait atteint, au moment de la plus grande extension de l'Empire, le numéro 132. C'est pour cette raison que les dossiers du Tarn-et-Garonne, département dont la formation, comme on sait, ne date que de 1808, étaient classés sous le numéro 116, et jusqu'à l'année 1840 étaient placés dans les liasses après le département de l'Yonne.

A partir de 1841, l'établissement d'une nouvelle numérotation qui a fait disparaître les numéros affectés aux départements détachés de la France en 1815 a remis les dossiers du Tarn-et-Garonne à leur place alphabétique sous le numéro 79.

En 1860, aux 86 numéros de la liste de 1845 (*sic*) sont venus s'ajouter les numéros 87 à 89 donnés aux Alpes-Maritimes, à la Savoie et à la Haute-Savoie.

A la suite ont été placés les dossiers des magistrats de l'Algérie et des Colonies. Aucune numérotation spéciale ne parait leur avoir été affectée.

Dans chacun des départements, chacun des tribunaux de première instance a reçu un numéro placé après la lettre de série: 35 M2 indiquera en 1820, un dossier du département de la Gironde (n°

35) et du tribunal de Blaye (n° 2).

En 1841, cette sous-numérotation a été modifiée comme la numérotation principale. Le numéro 1 qui manque dans les dossiers était réservé aux affaires de cour d'assises.

Le tableau des deux numérotations adoptées par le classement des dossiers de magistrats de première instance a été dressé en 1904 par M. Paul Marichal. Il suffit de s'y reporter quand un dossier est demandé, avec l'ancienne cote, par les Archives du ministère de la Justice.

Henri PATRY.

Complément à l'introduction

Cet inventaire a été revu après un important travail de reconditionnement. Nous avons notamment dédoublé certaines cotes dont le volume était trop important et fait une vérification soigneuse de cotes précédemment dédoublées qui n'avaient pas été reportées dans le répertoire de Patry.

Les départements formés avec les territoires acquis en 1860 (c'est-à-dire la Savoie et le comté de Nice) apparaissent en 1861. Comme l'explique l'introduction de Patry, ils n'ont pas été numérotés à leur place alphabétique. C'est la raison pour laquelle les Alpes-Maritimes (87 M), la Savoie (88 M) et la Haute-Savoie (89 M) sont classées après l'Yonne. De même, la cour d'appel de Chambéry a été classée après la cour de Toulouse (28 A).

Signalons aussi que la Corse peut être classée après la Gironde, parce que, sous le Premier Empire, la Corse comprenait deux départements : le Golo et le Liamone ; elle a gardé le numéro du Golo (36) jusqu'en 1841 et elle a pu rester classée à la place de ce numéro.

Cette série renferme de nombreux dossiers de présentation de greffiers dont l'intérêt n'est pas à négliger pour quiconque désire connaître l'activité et le produit des greffes à cette époque.

Faute d'inventaire nominatif, les dossiers de remplacement sont assez difficiles d'accès, car il faut connaître impérativement l'année du remplacement du magistrat ou du greffier recherché. On peut cependant s'aider des registres suivant : BB/6*/524/2, 524/4, 524/5, 540 à 544, 555 à 563 qui sont des états nominatifs des magistrats et des greffiers de la Cour de cassation, des cours d'appel et des tribunaux de première instance (1815-1927), consultables sur microfilm. Pour la période 1826-1848, la matricule cotée BB/6*/525 à 538 comprend des notices assez complètes sur les magistrats et les greffiers des cours et des tribunaux de première instance et les juges de paix ; elle est consultable sur microfilm ; sa table, BB/6*/539, est consultable en tirage papier.

Ségolène BARBICHE, conservateur en chef, Olivier MAUGÉ, adjoint technique février 2006

Bibliographie

Dainville-Barbiche (Ségolène de), *De la justice de la Nation à la justice de la République, 1789-1940.* Guide des fonds judiciaires conservés au Centre historique des Archives nationales, Paris, Centre historique des Archives nationales, 2004, 321 p.

Durand-Barthez (Pascal), *Histoire des structures du ministère de la Justice, 1789-1945*, Paris, PUF, 1973, 91 p.

Numérotation des départements

Numérotation des départements au ministère de la Justice pour le classement des dossiers de mouvements des magistrats

I. De 1800 à 1840

Ain:1 Aisne: 2 Allier: 3 Alpes (Basses-): 4 Alpes (Hautes-): 5 Alpes-Maritimes: 6 Apennins: 111 Ardèche: 7 Ardennes: 8 Ariège: 9 Arno: 113 Aube: 10 Aude: 11 Avevron: 12 Bouches de l'Ysse1: 123 Bouches de l'Elbe: 130

Bouches de l'Escaut: 120 Bouches de Wese: 129 Bouches-de-la-Meuse: 122 Bouches-du-Rhin: 119 Bouches-du-Rhône: 13

Calvados: 14 Cantal: 15 Charente: 16

Charente-Inférieure: 17

Cher: 18 Corrèze: 19

Corse (anc Golo): 36 Côte d'Or: 20 Côtes-du-Nord: 21

Creuse: 22 Doire: 103 Dordogne: 23 Doubs: 24 Drôme: 25 Dyle: 26

Ems Occidental: 126 Ems Oriental: 127 Ems Supérieur: 128

Escaut: 27 Eure: 28 Eure-et-Loir: 29 Finistère: 30 Forêts: 31 Frise: 125

Gard: 32

Garonne (Haute-): 33

Gênes: 108 **Gers**: 34 Gironde: 35 Hérault: 37 Ile d'Elbe: 109 Ille-et-Villaine: 38

Indre: 39

Indre-et-Loire: 40

Isère: 41 Jemmapes: 42 Jura: 43 Landes: 44 Léman: 45 Liamone: 46 Lippe: 132 Loire: 48

Loire (Haute-): 49 Loire-Inférieure: 50

Loiret: 51

Loir-et-Cher: 47

Lot: 52

Lot-et-Garonne: 53

Lozère: 54 Lys: 55

Maine-et-Loire: 56

Manche: 57 Marengo: 105 Marne: 58 Marne (Haute-): 59 Mavenne: 60 Méditerranée: 114 Meurthe: 61 Meuse: 62

Meuse-Inférieure: 63 Mont-Blanc: 64 Montenotte: 110 Mont-Tonnerre: 99 Morbihan: 65

Moselle: 66 Nèthes (Deux-): 67

Nièvre: 68 Nord: 69 Oise: 70

Ombrone: 115 Orne: 71 Ourte: 72

Pas-de-Calais: 73

Pô: 104

Puy-de-Dôme: 74 Pyrénées (Basses-): 75 Pyrénées (Hautes-): 76 Pyrénées-Orientales: 77

Rhin (Bas-): 78 Rhin (Haut-): 79 Rhin et Moselle: 100

Rhône: 80 Roër: 101 Rome: 117

Sambre et Meuse: 81 Saône (Haute-): 82 Saône-et-Loire: 83

Sarre: 102 Sarthe: 84 Savoie: 82

Savoie (Haute-): 81 bis

Seine: 85

Seine-et-Marne: 87 Seine-et-Oise: 88 Seine-Inférieure: 86

Sesia: 106

Sèvres (Deux-): 89 Simplon: 131 Somme: 90 Stura: 107 Tarn: 91

Tarn-et-Garonne: 116

Taro: 112 Trasimène: 118 Var: 92 Vaucluse: 93 Vendée: 94 Vienne: 95

Vienne (Haute-): 96

Vosges: 97 Yonne: 98

Yssel Supérieur: 124 Zuiderzée: 121

Numérotation des départements au ministère de la Justice pour le classement des dossiers de mouvements des magistrats

II. Depuis 1841

Ain: 1 Aisne: 2 Allier: 3 Alpes (Basses-): 4 Alpes (Hautes-): 5

Ardèche: 6 Ardennes: 7 Ariège: 8 Aube: 9 Aude: 10 Aveyron: 11

Bouches-du-Rhône : 12

Calvados : 13 Cantal : 14 Charente : 15

Charente-Inférieure: 16

Cher: 17 Corrèze: 18 Corse (anc. 36): 19 Côte d'Or: 20 Côtes-du-Nord: 21

Creuse: 22 Dordogne: 23 Doubs: 24 Drôme: 25 Eure: 26 Eure-et-Loir: 27

Eure-et-Loir : 27 Finistère : 28 Gard : 29

Garonne (Haute-): 30

Gers: 31 Gironde: 32 Hérault: 33 Ille-et-Vilaine: 34 Indre: 35

Indre-et-Loire : 36 Isère : 37 Jura : 38 Landes : 39 Loir-et-Cher : 40

Loire: 41

Loire (Haute-): 42 Loire-Inférieure: 43

Loiret: 44 Lot: 45

Lot-et-Garonne: 46

Lozère : 47

Maine-et-Loire: 48 Manche: 49 Marne: 50

Marne (Haute-): 51 Mayenne: 52

Meurthe: 53 Meuse: 54 Morbihan: 55 Moselle: 56 Nièvre: 57 Nord: 58 Oise: 59

Orne: 60

Pas-de-Calais : 61 Puy-de-Dôme : 62 Pyrénées (Basses-) : 63 Pyrénées (Hautes-) : 64 Pyrénées-Orientales : 65

Rhin (Bas-): 66 Rhin (Haut-): 67 Rhône: 68

Saône (Haute-): 69 Saône-et-Loire: 70

Sarthe: 71 Seine: 72

Sèvres (Deux-) : 76 Somme : 77

Tarn: 78

Tarn-et-Garonne : 79

Var : 80 Vaucluse : 81 Vendée : 82 Vienne : 83

Vienne (Haute-): 84

Vosges: 85 Yonne: 86

Alpes-Maritimes (à partir

de 1860): 87

Savoie (à partir de 1860):

88

Savoie (Haute-) (à partir de

1860):89

Répertoire numérique

BB/6/1 et 2	Renseignements sur les magistrats. Présentations de candidats. An VIII. Classement par Tribunaux d'appel.	
	1. (ex BB/5/305) Age	n à Orléans
	2. (ex BB/5/306) Par	is à Toulouse
BB/6/3 et 4	IX (rapports des prédu gouvernement fou	les présidents des tribunaux. An fets, sous-préfets et commissaires irnis en exécution d'une circulaire Classement départemental.
	3. (ex BB/5/375) Ain	à Jura
	4. (ex BB/5/376) Lan	des à Yonne
BB/6/5		s tribunaux au 1 ^{er} fructidor an IX. nental (ex BB/5/356 en partie).
BB/6/6 à 22		andidats aux Consuls, puis à 1813 (regroupement des anciens
	6.	an IX
	7.	an X
	8.	an XI
	9.	an XII
	10.	an XIII
	11.	an XIV
	12.	1806
	13.	1807
	14.	1808
	15.	1809
	16.	1810
	17.	janvier - mars 1811
	18.	avril 1811
	19.	mai – juin 1811
	20.	juillet décembre 1811
	21.	1812
	22.	1813

BB/6/23	Cote vacante.		
BB/6/24	Enquête sur la conduite et la moralité des magistrats (ex BB/5/1 et partie de BB/6/2). 1807		
BB/6/25	États du personnel des tribunaux en 1810 (ex BB/6/61).		
BB/6/26 à 54	Tribunaux de première instance. Nominations. 1815- 1818		
	26.	Ain à Aisne	
	27.	Allier à Ardèche	
	28.	Ardennes à Aube	
	29.	Aude à Aveyron	
	30.	Bouches-du-Rhône à Calvados	
	31.	Cantal à Charente	
	32.	Charente-Inférieure à Corrèze	
	33.	Côte-d'Or à Côtes-du-Nord	
	34.	Creuse à Dordogne	
	35⋅	Doubs à Eure-et-Loir	
	36.	Finistère à Garonne (Haute)	
	37.	Gers à Gironde	
	38.	Hérault à Ille-et-Villaine	
	39.	Indre et Indre-et-Loire	
	40.	Isère à Jura	
	41.	Loir-et-Cher à Loire-Inférieure	
	42.	Loiret à Maine-et-Loire	
	43.	Manche à Haute-Marne	
	44.	Mayenne à Meuse	
	45.	Morbihan à Nièvre	
	46.	Nord à Orne	
	47.	Pas-de-Calais à Pyrénées (Basses)	
	48.	Pyrénées (Hautes) à Rhin (Bas)	
	49.	Rhin (Haut) à Saône (Haute)	

50.	Saône-et-Loire à Seine-Inférieure
51.	Seine-et-Marne à Tarn
52.	Tarn-et-Garonne à Vaucluse
53.	Vendée à Vienne (Haute-)
54.	Vosges à Yonne
BB/6/55 à 61. Cours. Nominations.	. 1812-1818
55	Agen à Amiens
56	Angers à Bourges
57-	Caen à Douai
58/1.	Grenoble à Lyon
58/2.	Metz et Montpellier
59.	Nancy à Pau
60	Poitiers et Riom
61. (ex 60/2)	Rouen à Toulouse
BB/6/62 à 65. Cours royales. Nomi (extrait des anciens 62	
62	Agen à Bordeaux
63	Bourges à Limoges
64	Lyon à Paris
65	Pau à Toulouse et Cassation
BB/6/66 à 79. Tribunaux de première instance. Nominations. 1819. (extrait des anciens 62 à 79) (dates antérieures pour un certain nombre de dossiers).	
66	Ain à Ardennes
67	Ariège à Bouches-du-Rhône
68	Calvados à Cher
69	Corrèze à Eure-et-Loir.
70	Finistère à Ille-et-Villaine
71	Isère à Loiret
72	Lot à Manche

+ Q1	Cours revelos Nominations 1800-1801
79	Var à Yonne
78	Seine-et-Marne à Tarn-et-Garonne
77	Saône-et-Loire à Seine-Inférieure
76	Pyrénées (Basses) à Saône (Haute)
75	Oise à Puy-de-Dôme
74	Morbihan à Nord
73	Marne à Meuse

BB/6/80 et 81. Cours royales. Nominations. 1820-1821

80 Agen à Limoges

81 Lyon à Toulouse et Cassation

BB/6/82 à 85. Cours royales. Nominations. 1822-1823

82 Agen à Caen
83 Colmar à Limoges
84 Lyon à Paris
85 Paris à Toulouse

BB/6/86 et 87. Cours royales. Nominations. 1824

86 Agen à Metz

87 Montpellier à Toulouse

BB/6/88 à 91. Renseignements sur le personnel des cours et tribunaux en 1830-1833 (classement par cours).

88 Agen à Besançon 89 (ex 88/2) Bordeaux à Douai 90 (ex 89/1) Grenoble à Orléans 91. (ex 89/2) Paris à Toulouse

BB/6/92. Cote vacante.

BB/6/93 à 104. Tribunaux 1820-1821	de	première	instance.	Nominations.
93		Ain à Aube		
94		Aude et Cha	rente-Inférieu	re
95		Cher à Drôn	ne	
96		Eure à Gers		
97		Gironde à I	ndre	
98		Indre-et-Lo	ire à Loire-Infé	erieure
99		Loiret à Ma	yenne	
100		Meurthe à C	Dise	
101		Orne à Pyré	nées-Orientale	es
102		Bas-Rhin à	Seine-Inférieur	re
103		Seine-et-Ma	arne à Vaucluse	
104		Vendée à Yo	onne	
BB/6/105 à 122. Tribunaux 1822-1823	de	première	instance.	Nominations.
105		Ain à Hautes	s-Alpes	
106		Ardèche à Aı	ude	
107/1		Aveyron à Ca	alvados	
107/2		Cantal et Cha	arente	
108		Charente-In	férieure à Côtes	s-du-Nord
109		Creuse à Drô	òme	
110		Eure à Gard		
111		Haute-Garoi	nne à Gironde	
112		Hérault à In	dre	
113		Indre-et-Loi	re à Loire	
114		Haute-Loire	à Loiret	
115		Lot à Manch	e	
116		Marne à Mo	rbihan	
117		Moselle à Oi	se	
118		Orne à Basse	es-Pyrénées	

119	Hautes-Pyrénées à Haute-Saône
120	Saône-et-Loire à Seine-Inférieure
121	Seine-et-Marne à Var
122	Vaucluse à Yonne
BB/6/123 à 136. Tribunaux de pren	nière instance. Nominations. 1824
123	Ain à Hautes-Alpes
124	Ardèche à Aveyron
125	Bouches-du-Rhône à Charente-Inférieure
126	Cher à Dordogne
127/1.	Doubs à Finistère
127/2.	Gard et Haute-Garonne
128	Gers et Indre-et-Loire
129	Isère à Loire
130	Haute-Loire à Lozère
131	Maine-et-Loire à Morbihan
132	Moselle à Oise
133	Orne à Bas-Rhin
134	Haut-Rhin à Seine-Inférieure
135	Seine-et-Marne à Tarn
136	Tarn-et-Garonne à Yonne
BB/6/137/1 à 150/2. Tribunaux d 1825-1826	le première instance. Nominations.
137/1	Ain à Allier
137/2	Basses-Alpes à Ardèche
138/1	Ardennes à Aube
138/2	Aude à Calvados
139/1	Cantal à Charente-Inférieure
139/2	Cher à Côtes-du-Nord
140/1	Creuse à Doubs

Drôme à Eure-et-Loir

140/2

	141/1	Finistère et Gard
	141/2	Haute-Garonne à Gironde
	142/1	Hérault à Ille-et-Villaine
	142/2	Indre à Jura
	143/1	Landes à Haute-Loire
	143/2	Loire-Inférieure à Lot
	144/1	Lot-et-Garonne à Manche
	144/2	Marne à Mayenne
	145/1	Meurthe et Meuse
	145/2	Morbihan à Nièvre
	146/1	Nord et Oise
	146/2	Orne à Basses-Pyrénées
	147/1	Hautes-Pyrénées à Bas-Rhin
	147/2	Haut-Rhin à Haute-Saône
	148/1	Saône-et-Loire à Seine
	148/2	Seine-Inférieure à Seine-et-Oise
	149/1	Deux-Sèvres à Tarn-et-Garonne
	149/2	Var à Vaucluse
	150/1	Vendée à Haute-Vienne
	150/2	Vosges à Yonne
BB/6/151/1 à	153/2. Cours royales.	Nominations. 1825-1826
	151/1	Agen à Angers
	151/2	Besançon et Caen
	152/1	Colmar et Grenoble
	152/2	Limoges et Montpellier
	153/1	Nancy à Paris
	153/2	Pau et Toulouse et Cassation

BB/6/154/1 à 160/2. Tribunaux de première instance. Nominations. 1827

154/1	Ain à Hautes-Alpes
154/2	Ardèche à Aude
155/1	Aveyron à Cantal
155/2	Charente à Cher
155/3	Corrèze à Côtes-du-Nord (y compris Corse)
156/1	Creuse à Eure
156/2	Eure-et-Loir à Gironde
157/1	Hérault à Loir-et-Cher
157/2	Loire à Lozère
158/1	Maine-et-Loire à Nièvre
158/2	Nord à Orne
159/1	Pas-de-Calais à Bas-Rhin
159/2	Haut-Rhin à Seine-et-Oise
160/1	Deux-Sèvres à Var
160/2	Vaucluse à Yonne

BB/6/161/1 et 161/2. Cours royales. Nominations. 1827

161/1 Agen à Lyon161/2 Metz à Toulouse

BB/6/162/1 à 166/2. Tribunaux de première instance. Nominations. 1828

162/1	Ain à Hautes-Alpes
162/2	Ardèche à Aude
163/1	Aveyron à Côtes-d'Or
163/2	Côtes-du-Nord à Haute-Garonne
164/1	Gers à Isère
164/2	Jura à Maine-et-Loire
165/1	Manche à Nord
165/2	Oise à Pyrénées-Orientales

166/1	Bas-Rhin à Somme
166/2	Tarn à Yonne
BB/6/167/1 à 168/2. Cours royales	s. Nominations. 1828
167/1	Agen à Angers
167/2	Besançon à Lyon
168/1	Metz à Nancy
168/2	Nîmes à Toulouse
BB/6/169/1 à 173/2. Tribunaux 1829	de première instance. Nominations.
169/1	Ain à Ariège
169/2	Aube à Charente
170/1	Charente-Inférieure et Drôme
170/2	Eure à Gironde
171/1	Hérault et Haute-Loire
171/2	Loire-Inférieure à Mayenne
172/1	Meurthe à Nièvre
172/2	Nord à Orne
172/3	Pas-de-Calais à Haut-Rhin
173/1	Rhône à Somme
173/2	Tarn à Yonne
BB/6/174/1 à 175/2. Cours royales. Nominations. 1829	
174/1	Agen à Bourges
174/2	Caen à Limoges
175/1	Lyon à Orléans
175/2	Paris à Toulouse et Cour de Cassation
BB/6/176/1 à 187. Tribunaux de p	remière instance. Nominations. 1830
176/1	Ain à Ardèche
176/2	Ardennes à Aveyron
177	Bouches-du-Rh6ne à Corse

178/1	Côte-d'Or à Creuse
178/2	Dordogne à Eure
179	Eure-et-Loir à Gers
180	Gironde à Jura
181	Landes à Lot
182/1	Lot-et-Garonne à Manche
182/2	Marne à Meurthe
183/1	Meuse à Nièvre
183/2	Nord à Pas-de-Calais
184	Puy-de-Dôme à Rhône
185	Haute-Saône à Seine-Inférieure
186	Seine-et-Marne à Var
187	Vaucluse à Yonne

BB/6/188 à 190/2. Cours royales et Cour de Cassation. Remplacement des magistrats. 1830

188	Agen à Besançon
189/1	Bordeaux à Dijon
189/2	Douai à Lyon
190/1	Metz à Pau
190/2	Paris à Toulouse et Cour de Cassation

BB/6/191 à 198. Tribunaux de première instance. Remplacement de magistrats. 1831

191	Ain à Aude
192	Aveyron à Drôme
193/1	Eure à Haute-Garonne
193/2	Gers à Ille-et-Villaine
194	Indre à Maine-et-Loire
195	Manche à Oise
196	Orne à Haute-Saône
197	Saône-et-Loire à Tarn

198 Tarn-et-Garonne à Yonne

BB/6/199/1 et /2. Cours royales. Remplacement des magistrats. 1831

199/1 Agen à Metz

204/2

199/2 Nancy à Toulouse et Cour de Cassation

BB/6/200 à 204/2. Tribunaux de première instance. Remplacement des magistrats. 1832

200	Ain à Cher
201	Corse à Hérault
202/1	Ille-et-Vilaine à Lot
202/2	Lot-et-Garonne à Morbihan
203/1	Moselle à Orne
203/2	Pas-de-Calais à Pyrénées-Orientales
204/1	Bas-Rhin à Somme

BB/6/205. Cours royales et Cour de Cassation. Remplacement des magistrats. 1832

Tarn à Yonne

BB/6/206. Cours royales et Cour de Cassation. Remplacement des magistrats. 1833

BB/6/207/1 à 211. Tribunaux de première instance. Remplacement des magistrats. 1833

207/1	Aisne à Ariège
207/2	Aube à Charente-Inférieure
208/1	Cher à Gers
208/2	Gironde à Loire-Inférieure
209	Loiret à Nord
210	Oise à Seine-Inférieure
211	Seine-et-Marne à Yonne

BB/6/212/1 et /2. Cours royales et Cour de Cassation. Remplacement des magistrats. 1834

212/1 Agen à Montpellier

212/2 Nancy à Toulouse et Cour de Cassation

BB/6/213 à 217/2. Tribunaux de première instance. Remplacement des magistrats. 1834

213 Ain à Aveyron

214/1 Calvados à Finistère

214/2 Gard à Ille-et-Vilaine

215/1 Indre à Loir-et-Cher

215/2 Loire à Haute-Marne

216/1 Mayenne à Orne

216/2 Pas-de-Calais à Sarthe

217/1 Seine à Tarn-et-Garonne

217/2 Var à Yonne

BB/6/218. Cours royales et Cour de Cassation. Remplacement des magistrats. 1835

BB/6/219/1 à 221/2. Tribunaux de première instance. Remplacement des magistrats. 1835

219/1 Ain à Cantal

219/2 Charente à Gard

220/1 Haute-Garonne à Lot

220/2 Lot-et-Garonne à Nord

221/1 Oise à Seine-et-Oise

221/2 Deux-Sèvres à Yonne

BB/6/222/1 à 225/2. Tribunaux de première instance. Remplacement des magistrats. 1836

222/1 Ain à Aube

222/2 Aude à Charente

223/1 Charente-Inférieure à Doubs

223/2	Drôme à Indre
224/1	Indre-et-Loire à Manche
224/2	Marne à Hautes-Pyrénées
225/1	Pyrénées-Orientales à Seine-et-Oise
225/2	Deux-Sèvres à Yonne

BB/6/226. Cours royales et Cour de Cassation. Remplacement des magistrats. 1836

BB/6/227 à 231. Tribunaux de première instance. Remplacement des magistrats. 1837

227	Ain à Cher
228/1	Corrèze à Gard
228/2	Haute-Garonne à Loire
229/1	Loire-Inférieure à Haute-Marne
229/2	Mayenne à Nord
230/1	Oise à Sarthe
230/2	Seine à Seine-et-Oise
231	Deux-Sèvres à Yonne

BB/6/232/1 et /2. Cours royales et Cour de Cassation. Remplacement des magistrats. 1837 et 1838

232/1	Amiens à Toulouse et Cour de Cassation. 1837
232/2	Aix à Rouen et Cour de Cassation. 1838

BB/6/233 à 238. Tribunaux de première instance. Remplacement des magistrats. 1838

Ain à Aude

233	Ain à Aude
234/1	Aveyron à Corrèze
234/2	Corse à Gard
235/1	Haute-Garonne à Isère
235/2	Landes à Lot
236/1	Lot-et-Garonne à Morbihan
236/2	Moselle à Pas-de-Calais

237/1 Puy-de-Dôme à Saône-et-Loire

237/2 Seine à Seine-et-Oise

238 Deux-Sèvres à Yonne

BB/6/239/1 et /2. Cours royales et Cour de Cassation. Remplacement des magistrats. 1839

239/1 Angers à Limoges

239/2 Metz à Rouen et Cour de Cassation

BB/6/240/1 à 243. Tribunaux de première instance. Remplacement des magistrats. 1839

240/1 Ain à Charente-Inférieure

240/2 Cher à Gironde

241/1 Ille-et-Vilaine à Loire-Inférieure

241/2 Loiret à Mayenne

242/1 Meurthe à Oise

242/2 Orne à Seine

243 Seine-Inférieure à Yonne

BB/6/244/1 et /2. Cours royales et Cour de Cassation. Remplacement des magistrats. 1840

244/1 Aix à Douai

244/2 Grenoble à Rouen et Cour de Cassation

BB/6/245 à 248. Tribunaux de première instance. Remplacement des magistrats. 1840

245 Ain à Ardennes

246/1. Aube à Doubs

246/2. Drôme à Indre-et-Loire

247. Isère à Haut-Rhin

248. Haute-Saône à Yonne

BB/6/249. Cours royales et Cour de Cassation. Aix à Rouen. Remplacement des magistrats. 1841

BB/6/250/1 à 254. Tribunaux de première instance. Remplacement des magistrats. 1841

250/1. Ain à Aveyron250/2. Bouches-du-Rhône à Doubs

251/1. Drôme à Hérault

251/2. Ille-et-Villaine à Loire

252. Haute-Loire à Orne

253. Pas-de-Calais à Seine-et-Marne

254. Seine-et-Oise à Yonne - Algérie

BB/6/255. Cours royales et Cour de Cassation. Remplacement des magistrats. 1842

BB/6/256 à 260. Tribunaux de première instance. Remplacement des magistrats. 1842

256. Ain à Charente-Inférieure

257. Cher à Ille-et-Vilaine

258/1 Indre à Maine-et-Loire

258/2. Manche à Moselle

259/1. Nièvre à Haute-Saône

259/2. Saône-et-Loire à Seine-et-Marne

260. Seine-et-Oise à Yonne.

BB/6/261. Cours royales et Cour de Cassation. Remplacement des magistrats. 1843

BB/6/262 à 265/2. Tribunaux de première instance. Remplacement des magistrats. 1843

262 Aisne à Bouches-du-Rhône

263. Calvados à Finistère

264/1. Gard à Lot-et-Garonne

264/2. Lozère à Pas-de-Calais

265/1. Puy-de-Dôme à Sarthe

265/2. Seine à Yonne

BB/6/266. Cours royales et de Cassation. Remplacement des magistrats. 1844

BB/6/267/1 à 270. Tribunaux de première instance. Remplacement des magistrats. 1844

267/1.	Ain à Aveyron
267/2.	Bouches-du-Rhône à Dordogne
268.	Doubs à Landes
269.	Loire à Bas-Rhin

Haut-Rhin à Yonne

BB/6/271. Cours royales. Remplacement des magistrats. 1845

270.

BB/6/272/1 à 276. Tribunaux de première instance. Remplacement des magistrats. 1845

272/1.	Ain à Charente
272/2.	Charente-Inférieure à Finistère
273.	Gard à Haute-Marne
274.	Meurthe à Pyrénées-Orientales
275.	Haut-Rhin à Somme
276.	Tarn à Yonne

BB/6/277. Cours royales et Cour de Cassation. Remplacement des magistrats. 1846

BB/6/278/1 à 280/2. Tribunaux de première instance. Remplacement des magistrats. 1846

278/1.	Ain à Bouches-du-Rhône
278/2.	Calvados à Creuse
279/1.	Dordogne à Indre-et-Loire
279/2.	Landes à Haute-Marne
280/1.	Mayenne à Seine-et-Marne
280/2.	Seine-et-Oise à Yonne – Algérie

BB/6/281/1 et /2. Cours royales et Cour de Cassation. Remplacement des magistrats. 1847

281/1. Agen à Montpellier

281/2. Nancy à Toulouse et Cour de cassation

BB/6/282 à 286. Tribunaux de première instance. Remplacement des magistrats. 1847

282. Ain à Bouches-du-Rhône

283/1. Calvados à Doubs

283/2. Drôme à Gers

284/1. Gironde à Loire

284/2. Loire-Inférieure à Manche

285. Marne à Sarthe

286. Seine à Yonne

BB/6/287 à 288/2. Cours d'appel et Cours de Cassation. Remplacement des magistrats. 1848

287. Agen à Limoges

288/1. Lyon à Pau – Cour de cassation

288/2. Poitiers à Toulouse - Alger

BB/6/289/1 à 294. Tribunaux de première instance. Remplacement des magistrats. 1848

289/1. Ain à Hautes-Alpes

289/2. Ardèche à Aveyron

290/1. Bouches-du-Rhône à Creuse

290/2. Dordogne et Doubs

291/1. Drôme à Gers

291/2. Gironde à Landes

292. Loir-et-Cher à Mayenne

293. Meurthe à Haute-Saône

294. Saône-et-Loire à Yonne

BB/6/295 à 297. Cours d'appel et Cour de Cassation. Remplacement des magistrats. 1849

295. Agen à Colmar

296. Grenoble à Poitiers

297. Rennes à Toulouse - Alger

BB/6/298/1 à 304. Tribunaux de première instance. Remplacement des magistrats. 1849

298/1. Ain à Ardèche

298/2. Ardennes à Aveyron

299/1. Bouches-du-Rhône à Corrèze

299/2. Corse à Doubs

300/1. Drôme à Haute-Garonne

300/2. Gers à Indre-et-Loire

301/1. Isère à Lot

301/2. Lot-et-Garonne à Meurthe

302/1. Meuse à Nièvre

302/2. Nord à Hautes-Pyrénées

303/1. Pyrénées-Orientales à Haute-Saône

303/2. Saône-et-Loire à Deux-Sèvres

304 Somme à Yonne

BB/6/305/1 et /2. Cours d'appe1 et Cour de Cassation. Remplacement des magistrats. 1850

305/1. Agen à Montpellier

305/2. Nancy à Toulouse – Cour de cassation

BB/6/306/1 à 310/2. Tribunaux de première instance. Remplacement des magistrats. 1850

306/1. Ain à Aveyron

306/2. Bouches-du-Rhône à Corse

307/1. Côte-d'Or à Finistère

307/2. Gard à Jura

308/1. Landes à Marne

308/2.	Haute-Marne à Morbihan
309/1.	Moselle à Basses-Pyrénées
309/2.	Hautes-Pyrénées à Seine
310/1.	Seine-Inférieure à Vaucluse
310/2.	Vendée à Yonne – Algérie

BB/6/311/1 et /2. Cours d'appe1 et Cour de Cassation. Remplacement des magistrats. 1851

311/1. Agen à Nancy

311/2. Orléans à Toulouse – Cour de cassation

BB/6/312/1 à 316. Tribunaux de première instance. Remplacement des magistrats. 1851

312/1.	Ain à Aube
312/2.	Aude à Côtes-du-Nord
313/1.	Creuse à Gironde
313/2.	Hérault à Landes
314	Loir-et-Cher à Meurthe
315/1.	Meuse à Puy-de-Dôme
315/2.	Basses-Pyrénées à Seine
316	Seine-Inférieure à Yonne

BB/6/317/1 et /2. Cours d'appel et Cour de Cassation. Remplacement des magistrats. 1852

317/1. Agen à Lyon

317/2. Metz à Toulouse. Cour de cassation. Cours de la

Martinique et de la Réunion

BB/6/318/1 à 322/2. Tribunaux de première instance. Remplacement des magistrats. 1852

318/1.	Ain à Ardennes
318/2.	Ariège à Charente
319/1.	Charente-Inférieure à Eure
319/2.	Eure-et-Loir à Hérault

322/2.

320/1. Ille-et-Vilaine à Maine-et-Loire
320/2. Manche à Nièvre
321. Nord à Saône-et-Loire
322/1. Sarthe à Var

Vaucluse à Yonne. Algérie et Colonies.

BB/6/323. Cours impériales et Cour de Cassation. Remplacement des magistrats. 1853

BB/6/324 à 328. Tribunaux de première instance. Remplacement des magistrats. 1853

324. Ain à Aude
325/1. Aveyron à Creuse
325/2. Dordogne à Haute-Garonne
326. Gers à Mayenne
327. Meurthe à Saône-et-Loire
328. Saône-et-Loire à Yonne. Algérie.

BB/6/329. Cours impériales et Cour de Cassation. Alger et Colonies. Remplacement des magistrats. 1854

BB/6/330/1 à 333. Tribunaux de première instance. Remplacement des magistrats. 1854

330/1.	Ain à Corse
330/2.	Côte d'Or à Jura
331/1.	Landes à Moselle
331/2.	Nièvre à Seine-Inférieure
332.	Seine-et-Marne à Yonne
333	Algérie et Colonies.

BB/6/334. Cours impériales et Cour de Cassation. Alger et Colonies Remplacement des magistrats. 1855

BB/6/335/1 à 338. Tribunaux de première instance. Remplacement des magistrats. 1855

335/1.	Ain à Aude
335/2.	Aveyron à Côte-d'Or
336/1.	Côtes-du-Nord à Gironde
336/2.	Hérault à Loire-Inférieure
337/1.	Loiret à Oise
337/2.	Orne à Seine
338.	Seine-Inférieure à Yonne - Algérie et Colonies

BB/6/339. Cours impériales de Cassation. Alger. et Cour Remplacement des magistrats. 1856

BB/6/340 à 343/2. Tribunaux de première instance. Remplacement des magistrats. 1856

340.	Ain à Côte d'Or
341/1.	Côtes-du-Nord à Gironde
341/2.	Hérault à Lot
342/1.	Lot-et-Garonne à Orne
342/2.	Pas-de-Calais à Seine
343/1.	Seine-Inférieure à Vendée
343/2.	Vienne à Yonne – Algérie et Colonies

BB/6/344. Cours impériales et Cour de Cassation. Remplacement des magistrats. 1857

BB/6/345 à 348. Tribunaux de première instance. Remplacement des magistrats. 1857

345.	Ain à Charente-Inférieure
346.	Cher à Gers
347/1.	Gironde à Manche
347/2.	Marne à Puy-de-Dôme
348.	Basses-Pyrénées à Yonne - Algérie et Colonies.

BB/6/349. Cours impériales et Cour de Cassation. Algérie et Colonies. Remplacement des magistrats. 1858

BB/6/350/1 à 352/2. Tribunaux de première instance. Remplacement des magistrats. 1858

350/1.	Ain à Creuse
350/2.	Dordogne à Haute-Loire
351/1.	Loire-Inférieure à Meurthe
351/2.	Meuse à Pyrénées-Orientales
352/1.	Bas-Rhin à Vienne
352/2.	Haute-Vienne à Yonne – Algérie et Colonies

BB/6/353. Cours impériales et Cour de Cassation. Algérie et Colonies. Remplacement des magistrats. 1859

BB/6/354/1 à 355/2. Tribunaux de première instance. Remplacement des magistrats. 1859

354/1.	Ain à Eure
354/2.	Eure-et-Loir à Oise
355/1.	Orne à Seine
355/2.	Seine-Inférieure à Yonne-Algérie et Colonies

BB/6/356. Cours impériales (y compris Chambéry) et Cours de Cassation. Algérie et Colonies Remplacement des magistrats. 1860

BB/6/357/1 à 358/1. Tribunaux de première instance. Remplacement des magistrats. 1860

357/1.	Aisne à Gers	
357/2.	Gironde à Puy-de-Dôme	
358/1.	Basses-Pyrénées à Yonne	

BB/6/358/2 et /3. Cours et tribunaux d'Algérie et des Colonies. 1839-1860

Remplacement de magistrats d'Algérie. 1838-358/2.

Remplacement de magistrats Algérie et des

358/3. Colonies. 1848-1860

Ces deux articles comportent des dossiers de remplacement antérieurs à l'année 1860

BB/6/359 à 370. Tribunaux de première instance. Pièces classées ; renseignements sur les magistrats. Demandes de places; mises à la retraite. Avis de décès. 1816-1840

Ain à Aube 359.

Aude à Bouches-du-Rhône 360.

361. Calvados à Creuse

362. Dordogne à Haute-Garonne

Gers à Gironde - Corse 363.

Hérault à Isère 364.

Jura à Lot-et-Garonne 365.

366. Lozère à Nièvre

Nord à Basses-Pyrénées 367.

Hautes-Pyrénées à Haute-Saône 368.

369. Saône-et-Loire à Deux-Sèvres

Somme à Yonne 370.

BB/6/371 à 374. Cours royales: Pièces classées. Renseignements sur les magistrats. Prestations de serments. Rapports sur les événements. Avis de décès. Demandes de places, etc. 1816-1840

Agen à Besançon 371.

Bordeaux à Limoges 372.

Lyon à Paris 373.

Poitiers à Toulouse, Algérie 374.

BB/6/375/1 à 376/2. Tribunaux de première instance. Remplacement des magistrats. 1861

375/1.	Ain à Corrèze
375/2.	Corse à Landes
375/3.	Loir-et-Cher à Meurthe
376/1.	Meuse à Seine-et-Marne
376/2.	Seine-et-Oise à Vosges, Alpes-Maritimes,

Savoie et Haute-Savoie

BB/6/377 et 378. Cours impériales et Cour de Cassation. Remplacement des magistrats. 1861-1862

377∙	Année 1861
378.	Année 1862

BB/6/379/1 à 380/2. Tribunaux de première instance. Remplacement des magistrats. 1862

379/1.	Ain à Charente
379/2.	Charente-Inférieure à Loire
379/3.	Haute-Loire à Pas-de-Calais
380/1.	Puy-de-Dôme à Vaucluse
380/2.	Vendée à Yonne, Alpes-Maritimes, Savoie et
	Haute-Savoie

BB/6/381. Cours impériales et Cour de Cassation. Remplacement des magistrats. 1863

BB/6/382/1 à 383/2. Tribunaux de première instance. Remplacement des magistrats. 1863

382/1.	Ain à Gard
382/2.	Haute-Garonne à Morbihan
383/1.	Moselle à Saône-et-Loire
383/2.	Seine à Yonne, Alpes-Maritimes, Savoie, Haute-
	Savoie

BB/6/384. Cours impériales et Cour de Cassation. Remplacement de magistrats. 1864

BB/6/385/1 à 385/3. Tribunaux de première instance. Remplacement des magistrats. 1864

385/1. Ain à Hérault

385/2. Ille-et-Villaine à Oise

285/3. Orne à Yonne, Alpes-Maritimes, Savoie et

Haute-Savoie

BB/6/386. Cours impériales et Cour de Cassation. Remplacement des magistrats. 1865

BB/6/387/1 à 388. Tribunaux de première instance. Remplacement des magistrats. 1865

387/1. Ain à Côte-d'Or

387/2. Creuse à Orne

388. Pas-de-Calais à Yonne, Alpes-Maritimes,

Haute-Savoie

BB/6/389. Cours impériales et Cour de Cassation, y compris Chambéry. Remplacement des magistrats. 1866

BB/6/390/1 à 391. Tribunaux de première instance. Remplacement des magistrats. 1866

390/1. Ain à Corse

390/2. Côte-d'Or à Maine-et-Loire

391. Manche à Yonne, Alpes-Maritimes, Savoie,

Haute-Savoie

BB/6/392. Cours impériales et Cour de Cassation. Remplacement des magistrats. 1867

BB/6/393 à 395. Tribunaux de première instance. Remplacement des magistrats. 1867

393. Ain à Gers

394. Gironde à Orne

395. Pas-de-Calais à Yonne

BB/6/396. Cours impériales et Cour de Cassation. Remplacement des magistrats. 1868

BB/6/397 à 399. Tribunaux de première instance. Remplacement des magistrats. 1868

397. Ain à Haute-Garonne

398. Gers à Orne

399. Pas-de-Calais à Yonne, Alpes-Maritimes,

Savoie, Haute-Savoie

BB/6/400. Cours impériales et Cour de Cassation. Remplacement des magistrats. 1869

BB/6/401 à 403. Tribunaux de première instance. Remplacement des magistrats. 1869

401. Ain à Haute-Garonne

402. Gers à Orne

403. Pas-de-Calais à Yonne, Alpes-Maritimes,

Savoie, Haute-Savoie

BB/6/404 à 411. Cours impériales et Tribunaux. Remplacement des magistrats en Algérie et aux Co10nies. 1861-1868

404. 1861

405. 1862

406. 1863

407. 1864

408. 1865

409. 1866

410. 1867

411. 1868

BB/6/412/1 à 413/2. Tribunaux de première instance. Remplacement des magistrats. 1870

412/1. Ain à Creuse

412/2. Dordogne à Loire-Inférieure

413/1. Loiret à Pas-de-Calais

413/2. Puy-de-Dôme à Yonne, Haute-Savoie

BB/6/414. Cours impériales et Cour de Cassation. Remplacement des magistrats. 1870

BB/6/415. Cours impériales et tribunaux. Remplacement des magistrats en Algérie et aux Colonies. 1869-1870

BB/6/416 à 418. Tribunaux de première instance. Remplacement des magistrats. 1871

416. Ain à Haute-Garonne

417/1. Gers à Lot

417/2. Lot-et-Garonne à Oise

418. Pas-de-Calais à Yonne

BB/6/419. Cours d'appel et Cours de Cassation. Remplacement des magistrats. 1871

BB/6/420. Cours d'appel et tribunaux. Remplacement des magistrats en Algérie et aux Colonies. 1871

BB/6/421 à 423. Tribunaux de première instance. Remplacement des magistrats. 1872

421. Ain à Côte d'Or

422/1. Côtes-du-Nord à Indre-et-Loire

422/2. Isère à Orne

423. Pas-de-Calais à Yonne, Savoie et Haute-Savoie,

Alpes-Maritimes

BB/6/424. Cours d'appel et Cour de Cassation. Remplacement des magistrats. 1872

BB/6/425. Cours d'appel et tribunaux. Remplacement des magistrats en Algérie et aux Colonies. 1872

BB/6/426/1 à 428. Tribunaux de première instance. Remplacement des magistrats. 1873

426/1. Ain à Côte-d'Or

426/2. Côtes-du-Nord à Haute-Garonne

427. Gers à Oise

428. Pas-de-Calais à Yonne, Alpes-Maritimes, Savoie,

Haute-Savoie

BB/6/429. Cours d'appel et Cour de Cassation. Remplacement des magistrats. 1873

BB/6/430. Cours d'appel et tribunaux de première instance en Algérie et aux Colonies. Remplacement des magistrats.1873

BB/6/431/1 à 433. Tribunaux de première instance. Remplacement des magistrats. 1874

431/1. Ain à Charente

431/2. Charente-Inférieure à Haute-Garonne

432. Gers à Orne

433. Pas-de-Calais à Yonne, Alpes-Maritimes, Savoie,

Haute-Savoie

BB/6/434. Cours d'appel et Cour de Cassation. Remplacement des magistrats. 1874

BB/6/435. Cours d'appel et tribunaux en Algérie et aux Colonies. Remplacement des magistrats. 1874

BB/6/436 à 438. Tribunaux de première instance. Remplacement des magistrats. 1875

436. Ain à Haute-Garonne

437. Gers à Orne

438. Pas-de-Calais à Yonne, Alpes-Maritimes, Savoie,

Haute-Savoie

BB/6/439. Cours d'appel et Cour de Cassation. Remplacement des magistrats. 1875

BB/6/440. Cours d'appel et tribunaux. Remplacement des magistrats en Algérie et aux Colonies. 1875

BB/6/441 à 443. Tribunaux de première instance. Remplacement des magistrats. 1876

441. Ain à Haute-Garonne

442. Gers à Orne

443. Pas-de-Calais à Yonne, Alpes-Maritimes, Savoie,

Haute-Savoie

BB/6/444. Cours d'appel et Cour de Cassation. Remplacement des magistrats. 1876

BB/6/445. Cours d'appel et tribunaux en Algérie et aux Colonies. Remplacement des magistrats. 1876

BB/6/446 à 448. Tribunaux de première instance. Remplacement des magistrats. 1877

446. Ain à Haute-Garonne

447. Gers à Orne

448. Pas-de-Calais à Yonne, Alpes-Maritimes, Savoie,

Haute-Savoie

BB/6/449. Cours d'appel et Cour de Cassation. Remplacement des magistrats. 1877

BB/6/450. Cours d'appel et tribunaux en Algérie et aux Colonies. Remplacement des magistrats. 1877

BB/6/451 à 453. Tribunaux de première instance. Remplacement des magistrats. 1878

451. Ain à Haute-Garonne

452. Gers à Orne

453. Pas-de-Calais à Yonne, Alpes-Maritimes, Savoie

BB/6/454. Cours d'appel et Cour de Cassation. Remplacement des magistrats. 1878

BB/6/455. Cour d'appel et tribunaux d'Algérie. Remplacement des magistrats. 1878

BB/6/456 et 457. Cours d'appel et de Cassation. Remplacements de magistrats et de greffiers.

456. 1895, 1897, 1898

457. 1899,1901,1904,1913 (1 seul dossier pour 1901)

BB/6/458/1 et 458/2. Tribunaux de première instance. Remplacement de magistrats et de greffiers. 1895

458/1. Ain à Indre-et-Loire

458/2. Isère à Yonne, Alpes-Maritimes, Savoie, Haute-

Savoie

BB/6/459 à 465. Tribunaux de première instance. Remplacement des magistrats et greffiers.

459. Algérie. Réunion (un dossier). 1895

460. Ain à Lozère. 1896

461. Maine-et-Loire à Yonne, Alpes-Maritimes,

Haute-Savoie. 1896

462. Ain à Loire-Inférieure. 1897

463. Loiret à Yonne, Alpes-Maritimes, Savoie. 1897

464. Aisne à Yonne, Haute-Savoie. 1898

465. Aisne à Vosges, Alpes-Maritimes, Savoie, Haute-

Savoie. 1899

BB/6/466 à 474. Tribunaux de première instance. Remplacement des greffiers et Commis-greffiers.

466. Ain à Vosges, Savoie. 1900

467. Bouches-du-Rhône à Var, Savoie. 1901

468. Ain à Vosges. 1902

469. Hautes-Alpes à Yonne, Savoie. 1903

470. Allier à Loire-Inférieure—Cour de Besançon. 1904

471.	Loiret à Vendée, Savoie, Haute Savoie. 1904
472/1.	Ain à Gers. 1905
472/2.	Ille-et-Vilaine à Haute-Vienne, Alpes-Maritimes.
	1905
473	Basses-Alpes à Yonne, Alpes-Maritimes – Cour de
	Rouen. 1906
474.	Allier à Ille-et-Vilaine. 1907

BB/6/475. Tribunaux de première instance. Remplacement des magistrats. Indre à Vosges, Alpes-Maritimes – Cours de Chambéry et Toulouse. 1907

BB/6/476 à 484/4. Tribunaux de première instance. Remplacement des greffiers et Commis greffiers.

476.	Cours d'Angers, Bourges, Dijon, Montpellier,
	Paris, Rouen. 1908
477.	Ain à Marne. 1909
478.	Morbihan à Yonne – Cours d'Angers, Bourges,
	Paris, Rennes. 1909
479.	Ain à Nièvre. 1910
480	Nord à Haute-Vienne – Cours de Douai et
	Limoges. 1910
481	Aisne à Loire-Inférieure. 1911
482	Lot-et-Garonne à Yonne – Cours de Dijon, Paris,
	Toulouse. 1911
483	Ain à Morbihan. 1912
484/1	Orne à Yonne, Alpes-Maritimes, Haute-Savoie.
	1912
484/2	Aisne à Eure-et-Loir. 1913
484/3	Finistère à Nord. 1913
484/4	Pas-de-Calais à Yonne, Alpes-Maritimes. 1913

BB/6/485 à 488. Dossiers de magistrats d'Alsace-Lorraine. 1850-1870 Le groupe BB/6/485 à 488 a fait l'objet d'un inventaire en 2004 : se renseigner auprès du président de salle.

485.	A - F
486	G - K
487.	L - R
488.	S-Z

BB/6/489 à 492/16. Cours d'appel et tribunaux de 1^{re} instance : remplacements de greffiers. 1914-1925

Le groupe BB/6/489 à 492/16 provient du versement de décembre 1943-janvier 1944.

	3 TO 3
489.	Ain à Var, Alpes-Maritimes et Cours d'Aix, Dijon et Rouen.
	1914
490.	Alpes-Maritimes à Haute-Savoie, et Cour de Dijon. 1915
491.	en déficit
492/1-492/2.	Bouches-du-Rhône à Seine. 1917 ; Aveyron à Somme et Cour
	de Nîmes. 1918 (regroupés dans le même carton)
492/3.	Aisne à Maine-et-Loire. 1919
492/4.	Manche à Haute-Vienne, Alpes-Maritimes, Haute-Savoie et
	Cours de Nancy, Nîmes et Rouen. 1919
492/5.	Ain à Drôme. 1920
492/6.	Eure-et-Loir à Sarthe. 1920
492/7.	Seine à Vosges, Savoie et Haute-Savoie. 1920
492/8.	Ain à Lozère, Cours de Caen et Limoges. 1921
492/9.	Meurthe-et-Moselle à Vienne, Alpes-Maritimes et Savoie.
	1921
492/10.	Allier à Indre-et-Loire, Cours d'Angers, Amiens, Douai,
	Lyon et Riom. 1922
492/11.	Loire à Yonne, Haute-Savoie. 1922
492/12.	Allier à Indre-et-Loire, Cour de Paris. 1923
492/13.	Loire à Vosges, Savoie et Haute-Savoie. 1923
492/14.	Aube à Haute-Vienne, cour de Bordeaux. 1924

492/15. Aisne à Loiret, Cour de Nancy. 1925

492/16. Maine-et-Loire à Vosges, Savoie, Haute-Savoie. 1925

BB/6*/493. Personnel judiciaire d'Algérie et des Colonies. 1851-1854.

BB/6*/494. Services judiciaires de l'Algérie et des Colonies (registre arrêté à 1858)

BB/6*/495. Personnel judiciaire d'Algérie et des Colonies (registre arrêté à 1860).

BB/6*/496. Personnel judiciaire d'Algérie et des Colonies : nominations, mutations (registre arrêté à 1878).

BB/6*/497. Personnel judiciaire des Colonies (registre arrêté à 1898).

BB/6*/498. Personnel judiciaire de l'Algérie : nominations, mutations (registre arrêté à 1897).

BB/6*/499 à 524/1. Matricule du personnel de la magistrature, classé par ordre alphabétique des cours royales, 1815–1835

499.	Agen	512.	Limoges
500.	Aix	513.	Lyon
501.	Amiens	514.	Metz
502.	Angers	515.	Montpellier
503.	Bastia	516.	Nancy
504.	Besançon	517.	Nîmes
505.	Bordeaux	518.	Orléans
506.	Bourges	519.	Pau
507.	Caen	520	Poitiers
508.	Colmar	521.	Rennes
509.	Dijon	522.	Riom
510.	Douai	523.	Rouen
511.	Grenoble	524/1.	Toulouse

- BB/6*/524/2. Registres du personnel de la Magistrature (cours royales) Agen à Toulouse : mutations. 1815-1856
- BB/6*/524/3. Registres du personnel de la Magistrature (cour de cassation, Cours d'appel). Agen à Toulouse, Algérie : correspondance. 1841-1896
- BB/6*/524/4 et 524/5. Registres du personnel de la Magistrature (cour de cassation et Cours d'appel, classement par cours) : mutations.

524/4. 1864–1899

524/5. 1899-1927

BB/6*/525 à 539. Matricule des magistrats, y compris les juges de paix, et des greffiers des cours et des tribunaux (classement numérique). 1826-1848

Les registres matricules cotés BB6/*/525 à 538 ont été ouverts en exécution de l'arrêté du garde des Sceaux du 7 novembre 1826 et de sa circulaire du 29 novembre 1826. Ils concernent les magistrats et les greffiers des cours royales d'appel et des tribunaux de première instance, ainsi que les juges de paix. Chacun y fait l'objet d'une notice comportant ses nom, prénoms, date et lieu de naissance, fonctions exercées (y compris les fonctions non judiciaires ou exercées avant la Révolution), ses dates de nomination, parfois celle de sa cessation de service. Les notices sont classées par ordre numérique.

Le registre BB/6*/539 constitue la table alphabétique des onze premiers registres, ouverts de 1826 à la fin de la Restauration ; malheureusement, cette table ne concerne pas les trois derniers registres (n° 12 à 14) ouverts sous la monarchie de Juillet. En outre, elle ne concerne peut être que partiellement le registre n° 11, poursuivi après la chute de Charles X en juillet 1830. Il faut prendre garde aussi que, pour chaque lettre de l'alphabet, figure après la table proprement dite un supplément pour 1827 et un supplément pour 1828, ce qui représente en fait trois tables en un seul registre. Les renvois sont faits au numéro d'ordre des notices et au numéro de registre.

Les registres matricules ouverts sous la Restauration ont continué à être tenus plus ou moins à jour après 1830 et jusqu'à la chute de la monarchie de Juillet. Cette matricule est donc particulièrement intéressante pour la magistrature de la Restauration, concernée par la table, alors que les notices des trois derniers registres restent peu accessibles en l'état actuel. Les notices elles-mêmes peuvent servir d'instruments de recherche dans le groupe des dossiers de remplacement des magistrats et des greffiers (BB/6/26 à 294) et dans celui des dossiers de remplacements des juges de paix (BB/8 161 à 815), jusqu'en 1848, puisqu'elles indiquent les dates de nomination et de cessation de fonctions.

Les registres BB/6*/525 à 539 sont consultables sur microfilm (et en tirage sur papier pour BB/6*539).

525 [registre n° 1]. Notices n° 1 à 768.

526 [registre n° 2]. Notices n° 769 à 1536.

527 [registre n° 3]. Notices n° 1537 à 2296.

528 [registre n° 4]. Notices n° 2297 à 3064.

529 [registre n° 5]. Notices n° 3065 à 3832.

530 [registre n° 6]. Notices n° 3833 à 4600.

531 [registre n° 7]. Notices n° 4601 à 5368.

532 [registre n° 8]. Notices n° 5369 à 6136.

533 [registre n° 9]. Notices n° 6137 à 6904.

534 [registre n° 10]. Notices n° 6905 à 7668.

535 [registre n° 11]. Notices n° 7669 à 8440.

536 [registre n° 12]. Notices n° 8441 à 9572.

537 [registre n° 13]. Notices n° 9573 à 11592.

538 [registre n° 14]. Notices n° 11593 à 12648.

539. Table alphabétique des registres n° 1 à 11.

Renvoi au numéro de notice et au numéro de registre.

BB/6*/540 à 544. Registres du personnel de la Magistrature. Tribunaux de 1^{re} instance (classement par départements) : mutations. 1815-1861

540.	Ain à Doubs
------	-------------

541. Drôme à Loire (Haute-)

542. Loire-Inférieure à Pas-de-Calais

543 Puy-de-Dôme à Vienne (Haute-)

544. Vosges, Yonne, Tarn-et-Garonne, Savoie (Haute)-Algérie.

BB/6*/545. Registres du personnel de la Magistrature. Tribunaux de 1^{re} instance (classement par départements): mutations. 1816-1871

Rhin à Yonne - Algérie. 1825-1881

(les registres précédents n'ont pas été retrouvés)

BB/6*/546 à 553. Registres du personnel de la Magistrature. Tribunaux de 1^{re} instance (classement par départements) : correspondance. 1841-1895

546 Ain à Aveyron

547 Bouches-du-Rhône à Creuse

548	Dordogne à Gironde
549	Hérault à Loiret
550	Lot à Morbihan
551	Moselle à Pyrénées-Orientales
552	Rhin (Bas) à Sèvres (Deux)
553	Somme à Yonne - Algérie (et suppléments : Doubs,
	Haute-Garonne, Isère, Loire-Inférieure, Manche, Hautes-
	Pyrénées, Haute-Vienne)

BB/6*/554. Registres du personnel de la Magistrature. Tribunaux de 1^{re} instance : correspondance. 1860-1895

Alpes-Maritimes, Savoie, Haute-Savoie.

BB/6*/555 à 558. Registres du Personnel de la Magistrature. Tribunaux de 1^{re} instance (classement par départements) : mutations. 1860-1900

555.	Ain à Côtes-du-Nord
556.	Creuse à Loire-Inférieure
557.	Loiret à Pyrénées-Orientales
558	Rhin (Bas) à Yonne - Algérie.

BB/6*/559 à 563. Registres du personnel de la Magistrature. Tribunaux de 1^{re} instance (classement par départements) : mutations. 1899-1923

559.	Ain à Côtes-du-Nord
560.	Creuse à Loire-Inférieure
561.	Loiret à Rhône
562.	Saône (Haute-) à Yonne
563.	Algérie.
